

Suivi de la mise en œuvre du processus de Bologne

2015/2039(INI) - 31/03/2015 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de la culture et de l'éducation a adopté un rapport d'initiative de Krystyna YBACKA (S&D, PL) sur le suivi de la mise en œuvre du processus de Bologne.

Les députés estiment que le processus de Bologne a donné lieu à la mise en place d'un espace européen de l'enseignement supérieur et qu'elles ont rendu possibles **d'importantes avancées, au cours des quinze dernières années**, en matière de comparabilité des structures d'enseignement, d'amélioration de la mobilité, de mise en place de systèmes de garantie de la qualité et de reconnaissance des diplômes, de renforcement de la qualité des systèmes éducatifs et de l'attractivité de l'enseignement supérieur en Europe.

Toutefois, il reste encore beaucoup à faire dans le cadre du processus de Bologne concernant **l'ajustement des systèmes éducatifs aux besoins du marché du travail** et l'amélioration globale, en Europe, de l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur, de la compétitivité dudit enseignement et de son attractivité.

Les députés demandent aux établissements d'enseignement supérieur, aux administrations publiques, aux partenaires sociaux et aux entreprises de **poursuivre le dialogue pour faciliter et améliorer l'employabilité des étudiants**.

Selon les députés, les **principaux enjeux et priorités** sont les suivants :

- renforcer et moderniser les systèmes d'évaluation des établissements d'enseignement supérieur, selon les modèles des systèmes d'enseignement avancés au niveau international, sanctionnant l'excellence, avec pour critères le développement du savoir, de la recherche et de la science;
- accroître le nombre de bourses étudiantes et garantir un accès facile à ces bourses;
- renforcer la garantie de la qualité afin de parvenir à un espace européen de l'enseignement supérieur à même de renforcer son attractivité en tant que référence internationale d'excellence académique;
- étoffer davantage les programmes d'étude en les dotant d'objectifs clairement définis;
- mettre en application, au sein de l'espace européen de l'enseignement supérieur, le système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS);
- garantir une reconnaissance et une compatibilité mutuelles des titres universitaires ;
- poursuivre les efforts visant à rendre les cadres de certification nationaux compatibles avec ceux de l'espace européen de l'enseignement supérieur et avec les cadres européens;
- renforcer la mise en application de la stratégie de mobilité pour l'espace européen de l'enseignement supérieur en vue d'atteindre l'objectif quantitatif de 20% de mobilité étudiante à l'horizon 2020;
- inclure progressivement la mobilité des étudiants dans les programmes universitaires officiels;
- évaluer, dans le cadre des critères de classement des universités et des établissements de formation supérieure, le niveau de partenariat et de mobilité européenne et internationale;
- renforcer la mobilité en favorisant l'apprentissage des langues, en levant les obstacles administratifs, en mettant au point un mécanisme de soutien financier adéquat et en garantissant la transférabilité des bourses et des crédits;
- renforcer le dialogue et le recours à la coopération nationale et transfrontalière en matière de programmes et de stages, entre les universités et les entreprises, susceptible de contribuer à lutter contre la crise économique;
- élargir l'offre de formation en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie;
- permettre l'accès des réfugiés reconnus à toutes les institutions de l'espace européen de l'enseignement supérieur afin de leur permettre de se construire une existence autonome grâce à l'éducation;
-

accroître la participation des professeurs de l'enseignement secondaire dans le processus de Bologne en matière de promotion de la qualité dans la formation des professeurs et la mobilité professionnelle;

- consentir des efforts sur le plan économique et social en vue d'améliorer l'inclusion sociale en fournissant à tous un accès équitable et ouvert à une éducation de qualité;
- élaborer une stratégie plus poussée en matière de dimension de l'espace européen de l'enseignement supérieur, grâce à une coopération avec d'autres régions du monde.

Les députés encouragent à prêter assistance aux pays qui rencontrent des difficultés à mettre en œuvre ces réformes. Enfin, ils mettent en garde contre le fait que toute réduction touchant le programme «[Horizon 2020](#)» dans les domaines de la recherche et de l'éducation nuirait à la mise en œuvre complète du processus de Bologne, et exhortent par conséquent la Commission à revenir sur cette décision.